
PROCÈS –VERBAL de la séance du Conseil Municipal

**** Séance ordinaire du 18 septembre 2024****

Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Qui ont pris part aux délibérations : 9
Date d'envoi de la convocation : 12 septembre 2024
Date d'affichage : 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de BOURNAZEL – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLAMENT, Maire.

Présents : Madame BARRAU Sandrine, Monsieur CABANEL Sylvain, Monsieur DALMIERES Serge, Madame DION Marie, Monsieur FLAMENT Jérôme, Madame MOUYSET Caroline, Monsieur POLYDORE Philippe, Monsieur PRADAL Guillaume, Monsieur RAFFI Didier
Absents excusés : Monsieur BIER Cédric, Monsieur MAZIERES Francis
Secrétaire de séance : Madame DION Marie
Le quorum est atteint.

ORDRE du JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents lors de la dernière séance d'en approuver le procès-verbal. Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

Ordre du jour

Délibération : contrat groupe assurance du personnel
Délibération : opération "un arbre un collègien" - Demande de subvention
Délibération : décision modificative du BP
Délibération : rapport local de suivi d'artificialisation des sols
Présentation rapport ANCT
Questions diverses

Objet : Contrat groupe assurance du personnel - D 2024 016

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal,

- qu'il est opportun pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Tarn, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées,
- que la collectivité a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CDG81,

- que la collectivité a décidé de consulter un autre assureur GROUPAMA
- que le CDG81 a informé la collectivité de l'attribution du marché au groupement constitué de WILLIS TOWERS WATSON France, gestionnaire courtier, et CNP Assurance, porteur de risque, et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse des deux propositions au regard des clauses des contrats, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité de la collectivité, de la pyramide des âges, des postes occupés, et des primes actuellement versées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'assureur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de souscrire au contrat d'assurance du personnel proposé par GROUPAMA pour une durée de 4 ans conformément aux conditions particulières du contrat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au contrat.

Objet : Opération "un arbre un collégien" - Demande de subvention - D 2024 017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'engagement de la commune en faveur de la biodiversité et la collaboration avec l'association Arbres et Paysages Tarnais.

Cette association accompagne les communes dans le conseil et le suivi technique des plantations.

Par ailleurs, le Département a développé un programme d'aide en faveur de la plantation d'arbres sur les espaces publics afin de créer des îlots de fraîcheur et contribuer à l'atténuation de l'impact du changement climatique.

Sont éligibles : les dépenses de l'étude préalable, l'acquisition des arbres, les travaux liés à la plantation (arbres, préparation du terrain, terreau, paillage, protection...) et l'entretien.

Sont non éligibles : les dépenses des frais d'adhésion à l'Association Arbres et Paysage Tarnais.

L'aide est fixée à 80 % du montant HT pour un montant maximum de 150 € par arbre et 500 € pour l'étude.

Les plantations proposées par Arbres et Paysage prévoient 22 arbres :

- 5 chênes verts, 1 micocoulier, 1 frêne oxyphyllé et 2 tilleuls à petites feuilles pour le centre bourg (près du city stade, mairie et monument aux morts)
- 2 chênes vert, 2 alisiers torminal, 3 frênes oxyphyllé et 5 tilleuls à petites feuilles à la salle les Lisières.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter la subvention du Conseil Départemental.

Coût total de l'opération : 3 286,12 € HT dont 3 106,12 € HT subventionnable

- travaux ingénierie, achat arbres, fourniture piquets et rondins : 1 528,72 € HT
- travail du sol : 1 502,60 € HT
- fourniture de protection : 254,80 € HT

Financement de l'opération :

- subvention du Conseil Départemental : 2 484,90 € HT
- participation de la commune : 801,22 € HT

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** l'adhésion annuelle auprès de l'association Arbres et Paysages Tarnais (80€)
- **APPROUVE** le projet "un arbre un collégien"
- **SOLLICITE** la subvention auprès du Conseil Départemental
- **DIT** que cette opération est inscrite au BP 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

Objet : Vote de crédits supplémentaires - DM n°1 - D 2024 018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

2024-090

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4 000.00	
TOTAL :		4 000.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
212 - 148	Agencements et aménagements de terrains	4 000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4 000.00
TOTAL :		4 000.00	4 000.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents :

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par le suréquilibre du budget de fonctionnement 2024.

Objet : Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols - D 2024 019

Monsieur le Maire expose que l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Le rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante. Le débat est suivi d'un vote.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1.

Dans un délai de quinze jours à compter de leur publication, ils sont transmis aux représentants de l'Etat dans le département, ainsi que, selon le cas, au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Monsieur le Maire présente le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols pour **Bournazel**, sur la période 2011-2022, établi au moyen de l'application Mon diagnostic Artificialisation dont le diagnostic et les données sont consultables à l'adresse <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/58232/>.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation de Monsieur le Maire,

Vu les articles L. 2131-1 et R. 2231-1 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents

- **APPROUVE** avec réserve, le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols pour Bournazel ci-joint ; l'ensemble des membres ayant émis des interrogations sur le mode de calcul des espaces consommés.

Rapport ANCT

Une prochaine réunion aura lieu en octobre pour approfondir une trame de règlement et l'aspect financier du projet.

Questions diverses :

- L'enquête publique du PLUi débutera du 30/09 au 30/10/2024. L'information est relayée en mairie, sur le site de la mairie, sur le site de la 4C.
- Travaux :
 - Effacement réseau haute tension : 1 transformateur sera installé sur le terrain communal "rue des acacias" et un autre "route de Cordes-sur-Ciel".
 - Eclairage du terrain de rugby : les travaux ont démarré.
 - L'installation de la climatisation dans le secrétariat de la mairie se fera à partir du 8 octobre 2024.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Le Secrétaire de séance,



Marie DION

Le Maire,



Jérôme FLAMENT

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DE LA SÉANCE

D_2024_016	Contrat groupe assurance du personnel
D_2024_017	Opération « un arbre un collégien » Demande de subvention
D_2024_018	Décision modificative n°1 du BP
D_2024_019	Rapport local de suivi d'artificialisation des sols

LISTE DES VOTANTS

MEMBRES PRÉSENTS AYANT PRIS PART AUX VOTES ET PROCURATIONS

Sandrine BARRAU, Sylvain CABANEL, Serge DALMIERES, Marie DION, Jérôme FLAMENT, Caroline MOUYSSET, Philippe POLYDORE, Guillaume PRADAL, Didier RAFFI